



Preavis de demission de cadre

Par **jeff12**, le **25/07/2013** à **12:16**

bonjour, je suis cadre dans une societe commerciale en tant que directeur. J'ai demissionne le 08/06/2013 de mon poste de directeur et je m'etais entendu verbalement avec mon patron pour le quitter le 22/08(j'ai en fait 3 mois de preavis). Il a change de comportement et il est infernal avec moi et je pense que j'aurai vraiment du mal a tenir jusqu'à cette date. Comment je peux faire pour partir avant sachant que s'il veut je dois rester jusqu'au 08/09/2013(date de fin de preavis). Qu'est ce que je risque si je fais un abandon de poste ? Il est imperatif pour moi d'etre libre le 02/09/2013 car j'attaque un poste dans une autre societe et je prend l'avion le 22/08 pour la reunion. Dois-je faire une erreur grave, ou ou autre permettant qu'il me sorte plus rapidement.

comment puis je faire pour que cela ce passe rapidement.

merci de vos reponses

Par **moisse**, le **25/07/2013** à **15:20**

Il n'y a pas grand chose à faire sinon patience et négociation.

En effet aucune faute ne peut conduire à une sanction "raccourcicente" puisque la démission posée, le licenciement est devenu impossible, ne laissant à l'employeur que les autres sanctions comme mise à pied..

Il ne peut y avoir non plus abandon de poste, mais non respect du préavis.

Certaines conventions collectives (SYNTEC par exemple) prévoient le rachat du préavis par le salarié.

Dans le cas contraire le non respect du préavis ouvre droit au profit de l'employeur à des dommages et intérêts à hauteur du préjudice qu'il pourra objectivement chiffrer.